

Direction générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Yvelines
POLE D EVALUATION DOMANIALE
16 AVENUE DE SAINT CLOUD
78018 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01.30.84.57.41
Mél. : ddfip78.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

GRAND PARIS SEINE ET OISE

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Boris LARZILLIERE
téléphone : 06-30-84-98-66
courriel : boris.larzilliere@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 11291022
Réf OSE : 2023-78255-07436

Versailles, le 10 février 2023

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Estimation et actualisation de la valeur vénale fixée par l'avis 2021-78255-85277 du 13/12/2021.

Un avis (2021-78255-85277) vous a été délivré en date du 13/12/2021 pour un montant de 516 000 € réparti de la manière suivante :

- 406 000 € pour le terrain avec le bâti comprenant un ensemble immobilier constitué d'une maison (logement gardien), un bâtiment à usage de salle de réunion et d'un espace boisé d'une superficie de 38 846 m²
- 110 000 € concernant une emprise de terrain contenant une antenne de télécommunication.

Par une saisine du 27/01/2023 (DS n° 11291022), vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale de cet avis et vous indiquez les modifications suivantes :

- les parcelles E195, E196, E197 et E239 d'une superficie totale de 5 151 m² ont été vendues pour un montant de 10 000 € suivant l'avis des domaines (2022-78255-51772) ;
- la parcelle E 192 d'une superficie de 189 m² et une emprise de 160 m² comprenant l'antenne de télécommunication sont à déduire de la superficie indiquée en 2021.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale de l'emprise restante est fixée à **395 720,80 € HT** pour le terrain avec le bâti, hors antenne de télécommunication et hors droits et charges.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Boris LARZILLIERE
l'Inspecteur des Finances publique

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.